

de l'usine qu'ils trouvent fermée. Ils vont alors à une autre porte ouvrant sur un des jardins. M. Fischer et trois cents ouvrières sont derrière cette porte. La porte est enfoncée. Le directeur, pour protester contre la violation de son domicile, tire en l'air quelques coups de pistolet, qui n'atteignent personne. Les gendarmes se précipitent, saisissent M. Fischer et l'un d'eux lui tire à bout portant un coup de pistolet dans la tête. Une ouvrière est tuée d'un autre coup ; une autre ouvrière est gravement blessée. Toutes les ouvrières s'enfuient.

M. le ministre des Cultes, interpellé à la Chambre et au Sénat, a déclaré que le sous-préfet avait " fait son devoir ", qu'il avait seulement " fait respecter la loi ". On a démontré, sans peine, à M. le Ministre qu'aucune loi ne donne le droit d'envahir *manu militari* une propriété privée ; qu'il fallait en référer auparavant à l'autorité judiciaire.

On prétendait, en fermant la chapelle de l'usine, frapper le vicaire qui n'était pas agréable au maire de Châteauvillain. " Eh quoi ! s'est écrié M. Lucien Brun, était-ce une raison, parce que le vicaire vous déplaisait, pour fermer la chapelle et atteindre M. Giraud dans sa propriété ?—Oui, interrompt M le ministre, car c'était le moyen pour nous, et le seul, de frapper le vicaire. "

Voilà donc pourquoi on a, malgré la loi, envahi un domicile privé, tué une femme inoffensive, blessé grièvement une autre ouvrière et le directeur de l'usine, jeté la terreur et le trouble dans un pays.

Rétractation de M. H. des Houx.

Le Cardinal-Archevêque de Paris a été chargé par le Saint-Office de notifier à M. Henri des Houx la condamnation dont son livre intitulé : *Souvenirs d'un journaliste français à Rome*, avait été frappé par la Sacrée Congrégation de l'Index. M. Henri des Houx s'est soumis au jugement porté contre son livre et il a fait sa rétractation dans une lettre adressée à Son Eminence le Cardinal Monaco, secrétaire de la Suprême Congrégation de l'Inquisition. Le Saint-Père a daigné agréer la rétractation et envoyer à M. Henri des Houx la bénédiction apostolique, en chargeant Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Paris de faire publier cet acte pour réparer le scandale causé par la publication du livre condamné.

Nous donnons ici le texte même de la lettre écrite par M. Henri des Houx à Son Eminence le Cardinal Monaco.

" A S. E. R^{me} le cardinal Monaco de la Valetta, évêque suburbicain d'Albano, grand pénitencier de S. E. R^{me}, secrétaire de la Sacrée Congrégation de l'Inquisition romaine et universelle.

" Eminence Révérendissime,

" L'Eminentissime Cardinal-Archevêque de Paris, suivant les